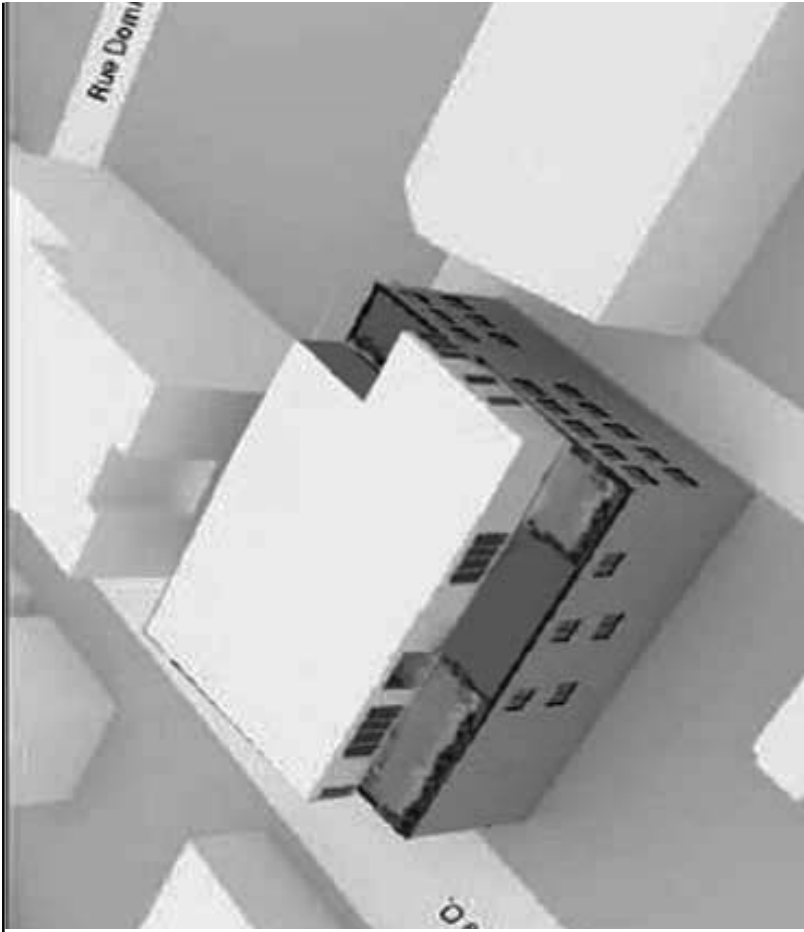


Agrandissement du bâtiment localisé au 2360, rue Notre-Dame Ouest



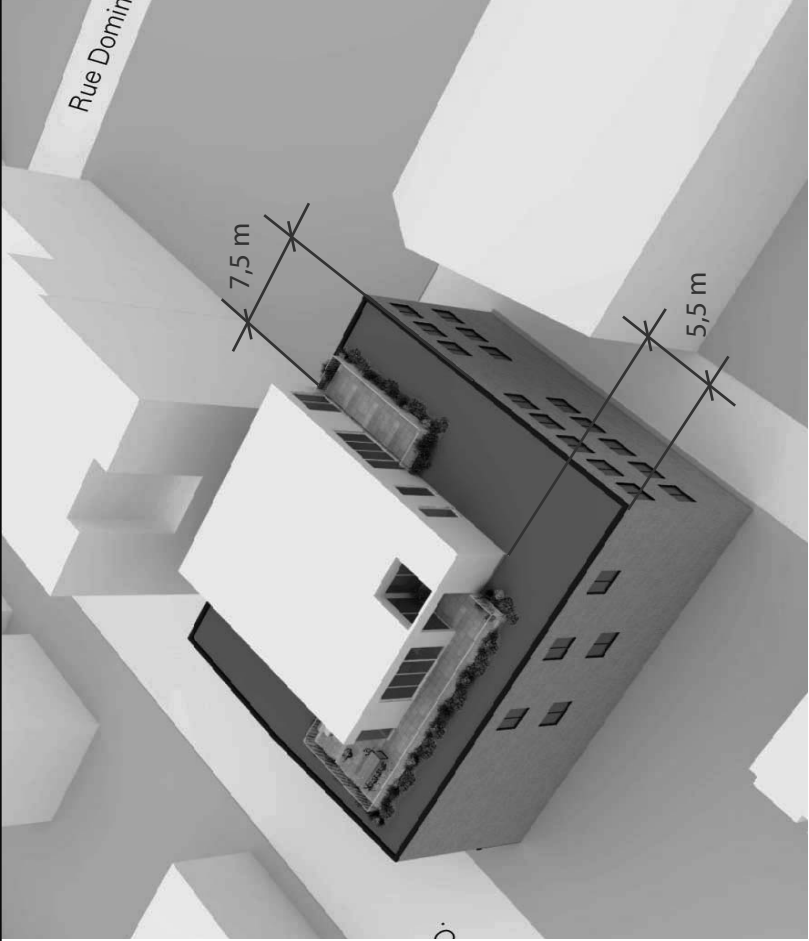
Perspective axonométrique - rue Notre-Dame Ouest



Perspective axonométrique - façades latérale et arrière



Perspective axonométrique - rue Notre-Dame Ouest



Perspective axonométrique - façades latérale et arrière

PROJET JUIN 2015

Projet étudié dans le cadre d'un Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Ce projet a été étudié dans le cadre d'un projet particulier de modification d'un immeuble, car il proposait l'ajout d'un étage au bâtiment, dans un secteur autorisant 3 étages maximum.

L'agrandissement était considéré comme un étage supplémentaire, car il couvrirait plus de 40% de la superficie de l'étage situé immédiatement en-dessous, soit 70 %.

Ce projet prévoyait la construction de 3 logements.

L'adoption du PPCMOI n'a pu avoir lieu compte tenu qu'une tenue de registre a été demandée sur le projet, et le nombre de signatures requises pour refuser le projet, atteint.

PROJET JUIN 2016

Projet de plein droit - Construction hors toit

La construction est considérée comme une construction hors toit et non comme un étage par le Règlement d'urbanisme.

Ce type de construction est autorisé de plein droit s'il a une superficie de plancher qui correspond à moins de 40% de celle de l'étage situé immédiatement en-dessous.

Cette construction respecte la hauteur maximale prescrite au règlement d'urbanisme qui est de 14,5 m, ainsi que les retraits de 2 fois sa hauteur par rapport à une façade et de 1 fois sa hauteur par rapport à un mur arrière.

Ce projet prévoit la construction de 2 logements.

Intégration sur rue Notre-Dame Ouest

